



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014**

CONVOCATION DU 18 SEPTEMBRE 2014

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 16

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint

Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe

Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint

Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Monsieur Thierry ZIEGLER,
Madame Annick SCHINDLER, Madame Régine GIRARDI,
Monsieur Joseph SCHNOEBELEN, Madame Clarisse BITSCH,
Monsieur Marc BOHRER, Madame Geneviève CALVET,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Monsieur Didier GAUTHERAT (en séance à partir du point n°2).

Absents excusés non représentés : 2

Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Nathalie GROSSMANN.

Absents excusés représentés : 1

Madame Brigitte HUG représentée par Monsieur Marc BOHRER.

Secrétaire de séance : Mme Annick SCHINDLER, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 août 2014

1. Marché de travaux relatif à la restructuration du bâtiment mairie/ancienne école : attribution des lots
2. Délaissé de l'ancienne route nationale n°83 situé entre le giratoire du pont d'Aspach et la commune de Schweighouse : transfert de propriété
3. Voirie du lotissement « les Eglantines » : acquisition et classement dans le domaine public communal
4. Maisons fleuries et accueil des nouveaux arrivants : budget 2014
5. Journée citoyenne : constitution de la commission communale
6. Divers et retour de commissions

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 04 AOÛT 2014

Le compte-rendu de la séance du 04 août 2014, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Madame Annick SCHINDLER secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX RELATIF A LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT MAIRIE/ANCIENNE ECOLE : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur Claude KIRSCHER présente les résultats de l'avis d'appel public à la concurrence relatif à la restructuration du bâtiment Mairie/ancienne école.

Il rappelle les critères de jugement et de classement des offres du règlement de consultation de ce marché à procédure adaptée :

- prix des prestations (40%) ;
- valeur technique de l'offre appréciée d'après la qualité du mémoire justificatif (60%).

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le vendredi 19 septembre 2014 ;

Considérant les meilleures offres finales au regard des critères d'attribution précités ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à l'unanimité :

- Le lot n°1 (démolition-désamiantage) à l'entreprise BATICHOC domiciliée 7 rue du Commerce – 68400 RIEDISHEIM, pour un montant de 29 778,00 € HT ;
- Le lot n°2 (transformation-gros œuvre) à l'entreprise DEGANIS domiciliée 4 rue des Gaulois – 68290 SAUSHEIM, pour un montant de 161 047,92 € HT ;
- Le lot n°3 (échafaudages) à l'entreprise STEIMER domiciliée 14 rue des Moulins – 67730 CHATENOIS, pour un montant de 13 735,75 € HT ;
- Le lot n°4 (charpente bois) à l'entreprise GROSS domiciliée 4 rue de Cherbourg – 68200 MULHOUSE, pour un montant de 9 290,00 € HT ;
- Le lot n°5 (étanchéité – couverture tuiles - zinguerie) à l'entreprise GASMI domiciliée 4 rue d'Obernai – 68180 HORBOURG-WIHR, pour un montant de 105 809,92 € HT (validation de l'option cuivre) ;
- Le lot n°6 (restauration pierre de taille) à l'entreprise LEON NOEL domiciliée 1m rue du Doubs – 67000 STARSBOURG, pour un montant de 17 823,34 € HT ;

- Le lot n°7 (ravalement de façades) à l'entreprise MAMBRE domiciliée Quartier Plessier 10 avenue du 8^{ème} RH – 68130 ALTKIRCH, pour un montant de 11 000,00 € HT ;
 - Le lot n°8 (menuiserie extérieure bois/alu-protections solaires) à l'entreprise BITSCH Menuiserie domiciliée 9 rue Basse – 68520 Burnhaupt-le-Haut, pour un montant de 94 906,24 € HT ;
 - Le lot n°9 (menuiserie extérieure aluminium) à l'entreprise JACOB domiciliée 3 rue du 7 août – 68800 THANN, pour un montant de 26 500,00 € HT ;
 - Le lot n°10 (serrurerie) à l'entreprise MARY domiciliée ZA de la Gare – 68640 WALDIGHOFFEN, pour un montant de 56 600,00 € HT ;
 - Le lot n°11 (électricité – courants faibles) à l'entreprise CET domiciliée 6 rue du Ballon d'Alsace – 68520 Burnhaupt-le-Haut, pour un montant de 93 401,00€ HT ;
 - Le lot n°12 (sanitaire-chauffage-ventilation) à l'entreprise HUG domiciliée Zone Europe 25 rue de l'Europe – 68702 CERNAY cedex, pour un montant de 102 847,00 € HT ;
 - Le lot n°13 (ascenseur) à l'entreprise SCHINDLER domiciliée 104a rue des Bains – 68390 SAUSHEIM, pour un montant de 27 000,00 € HT ;
 - Le lot n°14 (plâtrerie-isolation-faux-plafonds) à l'entreprise SOMEGYPS domiciliée 6 rue Gustave Eiffel – 70400 HERICOURT, pour un montant de 70 500,00 € HT ;
 - Le lot n°16 (agencement) à l'entreprise KLEINHENNY P domiciliée rue des Alouettes – 68110 ILLZACH, pour un montant de 17 438,00 € HT ;
 - Le lot n°17 (carrelage-faïence) à l'entreprise MULTISOLS domiciliée 16 route de Rouffach – 68000 COLMAR, pour un montant de 18 817,41 € HT ;
 - Le lot n°18 (revêtements de sols souples) à l'entreprise MULTISOLS domiciliée 16 route de Rouffach – 68000 COLMAR, pour un montant de 12 211,20 € HT ;
 - Le lot n°19 (parquet bois) à l'entreprise PARQUETS PRO domiciliée 5 rue du Commerce – 68400 RIEDISHEIM, pour un montant de 14 896,90 € HT ;
 - Le lot n°20 (peinture intérieure-nettoyage) à l'entreprise KALKAN domiciliée 122a route de Colmar – 68040 INGERSHEIM, pour un montant de 31 834,92 € HT ;
 - Le lot n°21 (assainissement – aménagements extérieurs) à l'entreprise THIERRY MULLER domiciliée 10 rue du Commerce – 67110 GEISPOLSHEIM, pour un montant de 37 759,20 € HT ;
- autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants et les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2014 et la dépense inscrite en section d'investissement (compte 21311) ;
- est favorable à une reconsultation pour le lot n°15 (menuiserie intérieure bois) déclaré sans suite pour un motif d'intérêt général ;
- sollicite un soutien financier du Département au titre du contrat de territoire de vie Thur-Doller 2014-2019 (projet d'intérêt local) ;
- donne pouvoir à Madame le Maire pour engager toute demande de subvention relative à cette opération.

ARTICLE 2

OBJET : DELAISSE DE L'ANCIENNE ROUTE NATIONALE N°83 SITUE ENTRE LE GIRATOIRE DU PONT D'ASPACH ET LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE : TRANSFERT DE PROPRIETE

Monsieur Didier GAUTHERAT entre en séance.

Madame le Maire présente à l'assemblée le projet de reclassement de la Route de Schweighouse (délaissé de l'ancienne route nationale n°83) dans la voirie communale.

L'état des lieux des différentes infrastructures concernées met en évidence des chaussées dégradées mais sans désordre structurel. Dans son rapport de 2006, le Centre d'Etudes Technique de l'Equipement (CETE) propose la démarche suivante pour assurer la pérennité de l'ouvrage :

Modifier le profil en travers :

L'épaisseur d'enrobé sur l'ouvrage sera diminué de façon à ne pas dépasser 11 cm d'épaisseur totale (étanchéité + couche de roulement). Quelques investigations paraissent nécessaires pour évaluer l'épaisseur d'enrobé à fraiser, pour statuer sur la nécessité ou non de refaire l'étanchéité et sur la possibilité de conserver les relevés d'étanchéité en place. Il faudra aussi s'interroger sur la conservation ou le déplacement des descentes d'eaux.

Préserver les sections d'armatures en place :

Il convient de stopper les phénomènes de corrosion affectant les armatures du tablier (purge des zones de béton non adhérentes, passivation des armatures et reconstitution de l'enrobage, allongement des tuyaux des descentes d'eaux).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le délaissé de l'ancienne route nationale n°83 situé entre le giratoire RD483/RD466 dit « du Pont d'Aspach » et la commune de Schweighouse, n'a aucune utilité pour le trafic de transit aussi bien national que départemental ;

Considérant que cette voie permet la desserte des riverains et des parcelles agricoles ainsi que des usages cyclistes, qu'elle a donc un intérêt local et que la commune souhaite sa pérennité ;

Considérant que cet intérêt entre dans les objets de la voirie propriété de la commune ;

Considérant que l'Etat, au domaine duquel elle figure, propose son transfert à la commune sur le territoire de laquelle elle est située, en l'occurrence la commune de Burnhaupt-le-Haut pour la partie concernée ;

Considérant que l'Etat devra remettre cette voie dans un état correspondant à la destination à laquelle la commune la destine ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ accepte le principe du transfert amiable et reclassement dans son domaine, après réception des travaux de rénovation sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, du délaissé de l'ex-route nationale n°83 entre le giratoire RD483/RD466 et la limite communale avec Schweighouse, conformément au plan ci-joint, ainsi que ses équipements et accessoires suivants :

- l'ouvrage hydraulique du cours d'eau de la Doller ;
- l'ouvrage hydraulique du canal du moulin ;
- l'ouvrage hydraulique de décharge de la Doller.

➤ décide que l'usage de cette voirie sera limité à la desserte des riverains et des propriétés y aboutissant, ainsi qu'aux cyclistes et à la circulation des engins agricoles, et que le passage sur l'ouvrage hydraulique du cours d'eau de la Doller sera restreint à une voie unique par alternat, afin de limiter les sollicitations de cet ouvrage et ainsi de garantir sa pérennité. Une largeur de chaussée de 6 mètres minimum sera conservée sur le pont pour garantir le passage des engins agricoles ;

➤ décide que cette voirie sera transférée dans le domaine public communal après signature d'une convention entre l'Etat et la commune ;

➤ subordonne ce transfert :

- à la réfection de la voirie (enrobés) sur la largeur totale de la chaussée pour la section indiquée sur le plan ci-joint ;
- à la remise en état de l'ensemble des ouvrages hydrauliques, notamment le Pont et le canal du moulin, selon les conclusions du rapport du CETE de 2006 précité, mais aussi conformément au rapport d'expert qui sera commandé par l'Etat. Ce rapport complet portera sur l'ensemble des ouvrages hydrauliques mais aussi sur l'état de la voirie. L'assemblée délibérante demande expressément à être associée dans la démarche du choix du cabinet d'expertise et informée de la progression de l'étude (réunions d'avancement sur site et/ou en mairie et présentation des conclusions).

L'ensemble de ces conditions devront être formalisées dans la convention précitée actant du transfert de propriété à la commune.

ARTICLE 3

OBJET : VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES EGLANTINES » : ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Michel CLOG;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L141-3 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour acquérir à l'euro symbolique la voirie du lotissement « les Eglantines » :

- Section 24 : Parcelle n°456 de 72 m²
Parcelle n°458 de 102 m²
Parcelle n°461 de 49 m²
Parcelle n°464 de 47 m²
Parcelle n°467 de 100 m²
Parcelle n°519 de 4 002 m²
Parcelle n°526 de 25 m²
Parcelle n°529 de 111 m²

➤ approuve son classement dans le domaine public communal, celui-ci étant dispensé d'enquête publique dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par cette voirie ;

➤ arrête la nouvelle longueur de voirie communale à 16 338 mètres.

ARTICLE 4

OBJET : MAISONS FLEURIES ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS : BUDGET 2014

Madame Claude CAPON annonce que la première cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sera couplée à la remise des prix du concours des maisons fleuries le vendredi 24 octobre 2014.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité **965 €** de crédits pour le palmarès du 18^{ème} concours des maisons fleuries.

ARTICLE 5

OBJET : JOURNEE CITOYENNE : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer une commission communale « journée citoyenne » pour l'organisation de cette manifestation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création de la commission précitée et désigne les membres suivants :

Monsieur Claude KIRSCHER ;
Madame Claude CAPON ;
Madame Brigitte HUG ;
Monsieur Philippe SCHOEN ;

Monsieur Thierry ZIEGLER ;
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT ;
Madame Geneviève CALVET ;
Madame Annick SCHINDLER.

DIVERS

Régularisation foncière Rue des Ours :

Madame le Maire expose que des régularisations foncières sont nécessaires dans la rue des Ours (intégration dans le domaine public de parcelles privées suite à l'élargissement de la rue). Les conseillers municipaux (hormis Messieurs Claude KIRSCHER et Joseph SCHNOEBELEN qui ont quitté momentanément la salle) proposent que ces acquisitions soient réalisées à l'euro symbolique, la commune supportant déjà les frais notariés et de géomètre ; d'autant plus que les propriétaires concernés avaient connaissance, au moment du dépôt de leur permis de construire, de cette rétrocession à venir.

Madame le Maire indique que ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Relevage du Grand orgue et traitement contre les coléoptères :

Madame le Maire annonce que des travaux de traitement ont été réalisés en urgence cet été dans l'église pour protéger notamment l'orgue et l'escalier en bois contre les vrillettes. Cette intervention fut l'occasion de procéder au relevage du Grand orgue, opération de maintenance qui est réalisée tous les 15 ans.

Banque alimentaire :

Madame Claude CAPON annonce que les conseillers municipaux seront sollicités pour la tenue d'une permanence, lors de la collecte nationale de la banque alimentaire des vendredi 28 et samedi 29 novembre 2014 au magasin SUPER U.

Edition d'un livre sur la Grande Guerre :

Madame Claude CAPON annonce la parution prochaine d'un livre sur la Grande Guerre. Il s'agit du récit de Georges FALLER sur la vie du village pendant la période qui s'étend du 31 juillet 1914 au 26 janvier 1915. Ce journal, rédigé en allemand, a été traduit par Messieurs Henri BITSCH et André BOHRER. 300 exemplaires de cet ouvrage seront édités.

Activités Périscolaires :

Madame Isabelle ANASTASI dresse un premier bilan positif des activités périscolaires mises en place pour les élèves de l'école élémentaire depuis le 8 septembre dernier. Pour cette première période de six semaines, ce sont 49 enfants qui ont été inscrits. La participation financière demandée aux parents (1€ par séance ou 2€ en cas de production manuelle) et la dotation versée par l'Etat permettent d'équilibrer les comptes pour les cinq périodes déjà programmées. Madame le Maire précise que depuis la rentrée scolaire, une 6^{ème} classe a été ouverte ; deux nouvelles institutrices à mi-temps renforcent les équipes du corps enseignant.

Travaux divers :

Monsieur Jean-Michel CLOG annonce :

- la mise en service du panneau d'information lumineux situé en face de la sortie du magasin SUPER U depuis le vendredi 19 septembre 2014 ;
- des travaux privés en cours dans la rue des Prés (raccordements au gaz de 3 propriétés) ;
- le lancement d'une consultation pour la remise en état des chemins forestiers ;
- la commande d'une étude pour la mise en sécurité du Carrefour rue du Capitaine Ignace Haas/rue de l'Abbé Auguste Kroener.

Mutualisation avec Burnhaupt-le-Bas :

Deux groupes de travail ont été constitués avec les élus de Burnhaupt-le-Bas sur des problématiques communes :

- **mutualisation des moyens** : Monsieur Philippe SCHOEN fait état d'une première réunion intercommunale. Quelques idées ont déjà été avancées : achats groupés, banque de matériel partagé. Dans un premier temps, un inventaire des capacités de chaque village sera dressé.
- **commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération des deux Burnhaupt** : Monsieur Claude KIRSCHER fait part de l'état d'avancement de l'organisation de cette cérémonie qui aura lieu le vendredi 28 novembre 2014. Un rassemblement dans chaque village précédera une procession vers la stèle. Un service de navette sera mis en place pour les personnes à mobilité réduite et les enfants. En cas de mauvais temps, la commémoration aura lieu en l'Eglise de Burnhaupt-le-Bas.

Visite des installations du Syndicat d'Eau :

Monsieur Marc BOHRER rappelle la proposition de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Guewenheim et environs, pour une visite des installations techniques du syndicat par les élus. Compte-tenu des disponibilités de chacun, la date du samedi 8 ou du samedi 15 novembre 2014 sera retenue et confirmée par Monsieur Marc BOHRER aux conseillers municipaux.

Utilisation du Plateau Sportif :

Madame Clarisse BITSCH demande la raison de la mise en place d'un arrêté municipal portant sur la règlementation du plateau sportif. Madame le Maire précise qu'il s'agit de réserver l'accès aux jeunes du village, suite aux événements qui ont eu lieu cet été (pratique du football par de jeunes adultes virulents et domiciliés en dehors de la commune, sur un terrain conçu pour les sports de handball et de basketball).

L'arrêté municipal permet aux gendarmes d'intervenir en cas de besoin. La pratique du football par les jeunes burnhauptois reste tolérée, ne causant pas de dégradation au plateau.

Gendarmerie :

Monsieur Philippe SCHOEN demande un point de situation sur le dossier de la gendarmerie. Madame le Maire précise que suite à plusieurs relances auprès des domaines, un nouvel estimatif du coût du terrain va être réalisé très prochainement. Une réunion de travail a également été fixé le mercredi 1^{er} octobre 2014 avec les gendarmes et les élus en charge de l'affaire.

Taxes foncières de la Zone Industrielle de la Doller :

Monsieur Philippe SCHOEN a relevé que dans le dernier compte-rendu de bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS), plusieurs pistes sont évoqués pour assainir les finances intercommunales ; il est notamment question d'un reversement à la CCVDS de la taxe foncière qui est due par les entreprises implantées dans la zone industrielle. Madame le Maire précise que ce reversement ne pourra en aucun cas être accepté par la commune.

Remise en état d'un abri :

Monsieur Philippe SCHOEN rappelle le mauvais état (graffitis) de l'abri situé au début de la piste cyclable, près de la Gare. Madame le Maire annonce que les services techniques interviendront pour y remédier.

La séance est levée à : 22 h 25

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 26 septembre 2014

Le Maire,
Véronique SENGLER